

Saint Martin d'Hères, le 6 mars 2022

Affaire suivie par Emmanuelle GREDIN

Pôle EAD

☎ 04 76 74 32 34

Nouvelle carte de formation à partir de l'année universitaire 2022-2023

	2022-2023	2023-2024	Remarques
Capacité			
Capacité 1	<p>Primo-entrants : FERMÉE</p> <p>Redoublants inscrits en 2021-2022 en capacité 1 à Grenoble : OUVERTE</p>	<p>FERMÉE</p> <p><u>Conséquence</u> :</p> <p>un étudiant ayant redoublé sa capacité 1 en 2022-2023 et l'ayant validée ne pourra pas suivre sa capacité 2 à Grenoble</p>	<p>Diplôme accessible sans baccalauréat, permettant à son obtention l'accès à une L1 Droit :</p> <p>Diplôme d'accès aux études universitaires</p> <p>https://formations.univ-grenoble-alpes.fr/fr/catalogue-2021/daeu-diplome-d-acces-aux-etudes-universitaires-NA/diplome-d-acces-aux-etudes-universitaires-daeu-INLED5UH.html</p>
Capacité 2	<p>Détenteurs capacité 1 obtenue à Grenoble : OUVERTE</p> <p>Détenteurs capacité 1 obtenue en dehors de Grenoble : FERMÉE</p> <p>Redoublants inscrits en 2021-2022 en capacité 2 à Grenoble : OUVERTE</p>	<p>FERMÉE</p> <p><u>Conséquence</u> :</p> <p>un étudiant ne validant pas sa capacité 2 en 2022-2023 ne pourra pas la redoubler à Grenoble</p>	<p>https://formations.univ-grenoble-alpes.fr/fr/catalogue-2021/daeu-diplome-d-acces-aux-etudes-universitaires-NA/diplome-d-acces-aux-etudes-universitaires-daeu-INLED5UH.html</p>
Licence			
Licence	Aucune modification	Aucune modification	

Master

Master			
Master DIE/SID	Aucune modification	Aucune modification	M.1 : accès sélectif M.2 : droit à la poursuite, mais pas de droit au redoublement sauf dérogation
Master Droit public général* <small>* L'appellation du Master deviendra « Carrières publiques » à partir de 2023-2024.</small>	M.1 : primo-entrants M.2 : non ouvert	M.1 : primo-entrants M.2 : accès de droit pour les étudiants ayant validé le M.1 en 2022-2023 et accès sur sélection pour les étudiants ayant validé tout autre M.1	M.1 : accès sélectif M.2 : droit à la poursuite, mais pas de droit au redoublement sauf dérogation
Master Droit privé et des affaires	M.1 : primo-entrants M.2 : non ouvert	M.1 : primo-entrants M.2 : accès de droit pour les étudiants ayant validé le M.1 en 2022-2023 et accès sur sélection pour les étudiants ayant validé tout autre M.1	M.1 : accès sélectif M.2 : droit à la poursuite, mais pas de droit au redoublement sauf dérogation
Diplômes universitaires			
DU CEJ (1, 2 et 3)	FERMÉ	FERMÉ	Accès dans l'année de Licence correspondante
DU CEJS	Aucune modification	Aucune modification	